Traduire
Revue française de la traduction

224 | 2011
Des outils et des nuages

Contrainte et originalité : deux facteurs déterminants du devenir des anglicismes en français

Sylvain Farge

Édition électronique
URL : http://journals.openedition.org/traduire/212
DOI : 10.4000/traduire.212
ISSN : 2272-9992

Éditeur
Société française des traducteurs

Édition imprimée
Date de publication : 1 juin 2011
Pagination : 109-120
ISSN : 0395-773X

Référence électronique
Sylvain Farge, « Contrainte et originalité : deux facteurs déterminants du devenir des anglicismes en français », *Traduire* [En ligne], 224 | 2011, mis en ligne le 03 février 2014, consulté le 19 avril 2019.
URL : http://journals.openedition.org/traduire/212 ; DOI : 10.4000/traduire.212

Contrainte et originalité : deux facteurs déterminants du devenir des anglicismes en français(1)

Sylvain Farge

L'originalité est souvent perçue comme la capacité à briser les contraintes pour innover : cette idée fait toutefois aisément oublier que ces deux facteurs sont aussi complémentaires et plus en équilibre qu'en opposition. En effet, ce n'est pas tout d'être original, il faut aussi savoir, pour faire admettre la nouveauté dans un système (social, d'art, de langage…), respecter certaines contraintes. Nous illustrerons et approfondirons ce point sur la base des emprunts du français à l'anglais.

Dans ce cadre, l'originalité linguistique est représentée à la fois par le fait que les mots empruntés peuvent soit renvoyer à des réalités nouvelles, soit exprimer des expériences de manière plus ou moins nouvelle. Certains voient toutefois dans ces emprunts, actuellement nombreux, les signes d'une invasion culturelle, et proposent comme substituts des mots reconnus comme français, admis par les dictionnaires officiels (ce qui pose des questions de définition) ou des néologismes créés sur des éléments reconnus par la norme (nous prendrons celle du Robert) comme français. L'Académie Française(2), principale actrice de ce travail, représente dans ce contexte une institution contraignante. Sa position est exprimée par R. Étiemble : « […] le français doit conserver sa position en raison non seulement de celle qu'il a eue mais […] de ses qualités intrinsèques, et parce qu'il correspond à une expression traditionnelle de la pensée […]. »(3). Cette conception d'une langue pouvant exprimer, par sa rigueur, l'ensemble des désignés possibles, remonte au moins à la grammaire de Port-Royal et persiste encore, malgré les démentis de la linguistique moderne. Toutefois, il faut croire que les contraintes imposées par l'Académie ne sont pas toujours suffisantes ou pertinentes, un grand nombre d'emprunts se maintenant, pendant que certains, il est vrai, disparaissent.

(1) Cet article est une version remaniée de celui publié sous la référence suivante : Farge, S., 2004, « Contrainte et originalité : deux facteurs déterminants du devenir des emprunts en français » in Barbéris, J.-M. (Dir.). Contraintes et originalité, Montpellier, Presses Universitaires de Montpellier, 83-100.

(2) Cet article étant consacré à la langue courante, nous faisons ici abstraction des Commissions de terminologie, qui s'attachent à définir les termes des langues de spécialité.

(3) René Étiemble, *Parlez vous franglais ?*, Paris, Gallimard, 1991, p. 367.

La persistance de certains emprunts, la disparition d'autres, le succès d'une partie des recommandations officielles visant à remplacer les anglicismes et l'échec d'une autre partie indiquent qu'il ne suffit pas, pour un mot, d'être original ni de respecter (du moins en apparence) toutes les contraintes de la langue française pour perdurer. Nous examinerons donc, sur la base de l'exemple choisi, la part et le rôle de la contrainte et de l'originalité dans la langue. Pour ce faire, nous étudierons successivement le phénomène des dérivés en « -ing » puis des emprunts choisis qui se sont imposés ou non, et nous terminerons enfin sur des emprunts généralement ressentis comme superflus et dont l'emploi répond à un désir particulier de distinction. Nous laisserons de côté les aspects phonétiques et syntaxiques, qui auraient leur place dans un travail plus exhaustif.

1. Les emprunts à suffixe -ing.

a) Classement

Nous commencerons par étudier les emprunts de mots anglais à suffixe *-ing*, qui sont parfois de pseudoanglicismes, pour voir comment ces derniers s'adaptent ou non à la langue française, en fonction, à la fois, de l'originalité de ce qu'ils expriment et de leur capacité à respecter les contraintes sémantiques que leur impose leur insertion dans la langue française. Pour des raisons de place, nous ne présenterons pas ici la liste complète et ne verrons que certains exemples. Il est possible de classer ces derniers en fonction des locutions dans lesquelles ils apparaissent. La plupart, se construisent avec « faire », le substantif pouvant renvoyer à une réalité comptable, non comptable ou bien aux deux. D'autres refusent la construction avec « faire » :

faire du (non-comptable) :	caravaning, camping, bodybuilding, canyoning, rafting, shopping
faire un (comptable) :	briefing, meeting, listing, brainstorming, brushing, lifting, peeling, piercing
faire un/du :	jogging, bowling, footing, mailing
Pas de construction avec « faire »	kidnapping, outing, zapping, parking

Les substantifs non-comptables expriment des activités exercées au profit du pratiquant à titre de loisirs et dont on ne voit pas le résultat. L'important est l'activité en soi, vue dans la durée indépendamment du résultat. Il s'agit majoritairement d'activités commerciales ou sportives. La deuxième catégorie renvoie plus au résultat d'activités dynamiques (idée encore assez présente dans « listing ») : on y voit moins l'activité en tant que telle que son résultat ou sa finalité. Dans ces cas, le substantif exprime l'action ou le résultat de l'action exprimée par le verbe dérivé, quand il existe (« rewriter », « briefer », « lister », « lifter »). Les substantifs admettant les deux constructions expriment davantage l'action comme close dans un cas, dans la perspective de

son résultat, et comme dynamique dans l'autre cas, comme exprimant une activité régulière. Le point commun à ces différents substantifs est l'idée d'activité exercée dans la durée dans une certaine intention et pouvant être vue dans la perspective de son déroulement (« faire du » ~, première catégorie) ou de son résultat (« faire un » ~, deuxième catégorie). Enfin, parmi les substantifs n'admettant pas de construction avec « faire », certains expriment une expérience répondant aux mêmes critères : « kidnapping », « outing », « zapping », « marketing ». On ne dira toutefois guère « faire un outing », « faire du zapping »… mais plutôt « outer », « zapper ». Persiste toutefois dans ces cas la saisie d'une action dans le temps, exercée par un sujet du monde, en général avec une certaine finalité. « -ing » apparaît ainsi comme un suffixe présent dans des mots exprimant la saisie statique d'un processus dynamique sur des bases le plus souvent autres que des verbes, parfois du reste sans dérivés, contrairement au suffixe proche « -age », par exemple, qui sert à créer des substantifs déverbaux.

Certains termes présentent enfin ce suffixe sans qu'il soit possible de lui attribuer cette signification. Parmi ces dérivés hors paradigme, certains disparaissent peu à peu de la langue française (« skating » pour « le patin » ou « la planche à roulettes », le « yachting » pour la voile, le « doping » pour le dopage…). D'autres se maintiennent, comme « le feeling », « le timing » ou « le pressing ». Certaines contraintes président néanmoins à leur maintien. S'ils ne sont pas rattachables aux autres catégories, ils permettent toutefois de combler des lacunes sémantiques, c'est-à-dire d'exprimer des réalités qui ne sont pas prises en charge par la langue française au moment de l'emprunt. Ainsi, l'Académie propose « flair » pour « feeling », mais « le flair » exprime une capacité à ressentir intuitivement certaines choses comme trait de caractère, alors qu'un « feeling » est un sentiment intuitif dans une certaine situation. « Pressing » remplace le terme de « teinturerie » : il y a dans ce mot une notion encore présente de teinte, de coloration, et sa disparition au profit de pressing permet de régulariser le paradigme de teindre/teinte…, à un moment où l'on ne teint plus les tissus mais où l'on travaille avec une presse. Ceci dit, le suffixe « -ing » est ici quelque peu mystérieux et n'a pas été complètement élucidé, selon le *Dictionnaire historique du français* d'A. Rey : de fait, le terme n'existe en anglais que pour exprimer ce que le français appelle « forcing »… Le suffixe n'est donc pas motivé dans ces derniers cas, mais le néologisme permet de régulariser le système et est pour cette raison bienvenu.

b) Les recommandations officielles de l'Académie : succès et échecs

L'Académie propose aussi des mots créés ou déjà existants pour remplacer les emprunts issus de l'anglais. Ces derniers sont alors soit des néologismes formés sur des racines grécolatines et des radicaux du français moderne, soit des mots déjà existants auxquels sont ajoutés de nouveaux signifiants. Pour nos substantifs en « -ing », l'Académie a ainsi proposé un certain nombre de dérivés en « -age », comme « caravanage », « thermobrossage », « magasinage » ou « craquage ». La plupart de ces substantifs a disparu, et quelques-uns se sont maintenus,

éventuellement en évinçant leur équivalent anglais. Ainsi, « caravanage », « thermobrossage », et « magasinage » n'ont remplacé ni « caravaning », ni « brushing » ou enfin « shopping ». En revanche, « craquage » et « dopage » ont remplacé « cracking » et « doping ». Plusieurs facteurs expliquent alors les fortunes et infortunes de ces substituts.

Le premier facteur concerne la place qu'a prise ou que pourrait prendre l'anglicisme dans la langue française. Un substantif suffisamment implanté quand est créé un substitut destiné à le supplanter a peu de risques de se laisser évincer. L'emprunt n'est alors plus ressenti comme étranger ou original et les locuteurs ne ressentent pas le besoin urgent de le remplacer par un néologisme bien plus original, voire étrange (comme « télécopie » pour « fax »). Dans d'autres cas, du reste, l'Académie propose un substitut dans des délais très courts, mais celui-ci ne parvient pas à s'imposer. C'est ce qui s'est passé avec « canyoning », pour lequel a été proposé « canyonage », ou avec « aquaplaning » et « aquaplanage ». C'est cette fois la capacité des substituts proposés à respecter des contraintes que les emprunts respectent déjà qui doit être remise en cause.

Ainsi, tout néologisme créé avec les éléments de ce qui est officiellement reconnu comme le fonds français ne sera pas nécessairement moins original, plus classique et conforme aux règles de ladite langue qu'un emprunt à l'anglais, et il ne respectera pas non plus d'emblée les contraintes que lui impose son insertion dans cette dernière. Ainsi, le maintien de « caravaning », de « canyoning » ou de « shopping » s'explique en premier lieu par le fait que les néologismes proposés ne répondent pas aux propriétés morphologiques du suffixe « -age ». Celui-ci apparaît en effet dans certains mots dans lesquels il n'est pas motivé, comme « garage », et où l'on ne peut de ce fait plus vraiment parler, pour la terminaison, de suffixe, et dans d'autres dans lesquels il exprime une activité. Dans ce dernier cas, qui nous intéresse précisément ici, il permet de créer des substantifs déverbaux comme « lavage » sur « laver », « découpage » sur « découper » ou « brossage » sur « brosser ». Or, aucun verbe « *caravaner » n'est associé à « caravanage », ni « *canyoner » à « canyonage ». Il y a donc un hiatus entre la signification du suffixe et son comportement grammatical, dans la mesure où, quand il sert à créer un substantif sur une base nominale, il ne saisit pas l'activité dans son déroulement mais comme un tout statique. Au contraire, on observe une forte concentration de substantifs en « -ing » exprimant une activité ou le résultat d'une activité qui peut être exprimée par un verbe ou par un substantif (souvent, il n'y a chronologiquement pas dérivation, mais des paradigmes se forment après-coup, qui permettent de parler de dérivation). Ainsi, le fait de camper est du camping, celui de descendre des gorges en raft du rafting, celui d'outer ou de briefer une personne de l'outing ou un briefing. « -ing » évolue donc bien pour devenir un suffixe exprimant une activité ou le résultat d'une activité elle-même exprimée par un substantif ou verbe. Dans d'autres cas, le français ne dispose ni du substantif ni du verbe, comme pour « trekking » ou « bodybuilding », mais le suffixe préserve toutefois la même signification que dans les autres cas. Ainsi, emprunts ou pseudoanglicismes plus récents, comme « zapping » ou « casting »,

d'une part, ou « cardiotraining », d'autre part, disposent d'un cadre dont ils respectent les contraintes, et ils ne sont finalement plus si originaux qu'ils auraient pu l'être il y a quelques décennies : le suffixe « -ing » y exprime bien la même idée d'activité exercée dans la durée et vue soit dans ce déroulement (« zapping »), soit dans la perspective du résultat (« casting »), il n'est plus si nouveau et présente même une régularité prévisible. Ce qui était original à un certain moment finit peu à peu par s'intégrer puis s'imposer comme nouvelle norme aux côtés d'autres plus anciennes.

c) L'intégration du suffixe : émergence de contraintes

L'intégration du suffixe « -ing » s'est du reste tellement bien opérée qu'il peut, à l'heure actuelle, imposer des contraintes, comme d'autres suffixes plus anciens et plus ancrés. Ainsi, nous avons vu que le suffixe « -age », quand il prend une signification exprimant le fait de faire une chose particulière demandait l'existence du verbe exprimant cette chose. Le suffixe « -ing », lui, n'impose pas particulièrement, a priori, de telle contrainte morphologique mais une contrainte sémantique : quand il exprime une activité (« caravaning », « bowling »…), il présuppose que cette dernière ait un caractère de détente, qu'elle fasse plaisir à qui l'exerce. Or, cette idée est absente de l'activité consistant à se doper (puisqu'elle n'est pas valorisée socialement) ou de celle consistant à faire craquer certains composés chimiques. Il n'est alors pas surprenant que « doping » et « cracking » soient très fortement concurrencés par « dopage » et « craquage » : la langue française disposait en effet du verbe « craquer » antérieurement à l'emprunt de « cracking », et elle a créé le verbe « doper » sur la base de « doping ». Les recommandations officielles se sont alors maintenues parce que, les contraintes linguistiques étant par ailleurs respectées, elles permettaient de réduire les irrégularités dans le paradigme de la première catégorie des mots en « -ing ». Comme le verbe « gommer » existe, ainsi que le verbe « exfolier », il est probable, pour les mêmes raisons, que le « peeling » disparaisse au profit de l' « exfoliation » ou du « gommage ».

Cela dit, il ne suffit pas, pour un néologisme proposé en vue du remplacement d'un anglicisme, comme « dopage » ou « craquage », de respecter des contraintes morphologiques pour s'imposer. D'autres contraintes sémantiques, relatives à la cohérence des signifiés et des champs lexicaux formés par leur association, régissent leur admission ou leur rejet. L'exemple de « lifting » est très clair à cet égard. Premièrement, c'est une création française, le terme n'existant pas en anglais (le terme adéquat en anglais étant « face-lift »). Deuxièmement, la recommandation officielle, pour remplacer ce mot, est « remodelage » ou « lissage »(4). Comme pour « dopage » ou « craquage », ces substantifs sont bien dérivés de verbes (« remodeler » et

(4) Du reste, « remodelage » et « lissage » renvoient à la correction d'un défaut, connotation négative absente de « lifting ». (Remarque d'Aude Demange, que nous remercions ici).

« lisser ») et expriment une activité visant un certain résultat. Apparemment de bon candidats pour remplacer « lifting »… qui se maintient néanmoins. Pour expliquer cela, il faut remarquer que « lifting » est en français associé à un verbe, « lifter », et que ces deux mots sont polysémiques. On ne se fait pas « lifter » qu'une partie du corps, on peut aussi « lifter » un immeuble (le rénover), de même que l'on peut dire d'une organisation ressentie comme attentiste et rétive à l'innovation, par exemple, qu'elle aurait besoin d'un lifting.

Cela indique que les locuteurs du français ne se sont pas contentés de prendre un mot anglais pour renvoyer à une réalité fixe, une opération chirurgicale, mais qu'ils se le sont approprié et lui ont reconnu une certaine signification dépassant le cadre de la chirurgie plastique : celle de rajeunissement, d'amélioration de l'aspect. « Remodelage » et « lissage », qui décrivent avant tout l'opération chirurgicale, renvoient à un fait mais font abstraction de la manière dont celui-ci est ressenti, conceptualisé par les locuteurs. Ils ne s'imposeront probablement pas : faut-il rappeler que le langage n'est pas affaire d'étiquetage d'une réalité fixe, ordonnée, qui se présenterait toute prête à être codifiée, mais de conceptualisation et de manière de voir, de ressentir ? Si les emprunts sont vraiment de purs effets de mode dénotant une insupportable invasion menaçant la langue française, comment expliquer qu'un certain nombre d'entre eux sont à ce point intégrés dans la langue française qu'ils se voient adjoindre des dérivés (« outing-outer », « bodybuilding-bodybuildé ») et qu'ils puissent devenir polysémiques (« zapper », « lifter », « casting »…) ?

Des cas intéressants sont enfin ceux dans lesquels il n'y a pas évincement de l'emprunt ni de son substitut, mais au contraire une complémentarité entraînant un enrichissement du lexique et l'apparition de nouvelles nuances. C'est le cas, par exemple, de « flair » à côté de « feeling », dont nous avons déjà discuté. Le même phénomène se produit aussi, pour revenir à nos substantifs en « -ing », avec deux substantifs dérivés du même verbe « lister », en l'occurrence « listing » et « listage », mais aussi avec « planning » et « planification ». « Listage » est la recommandation officielle proposée pour « listing », comme « planification » pour « planning » (à côté de « calendrier » ou « emploi du temps »). Cependant, « listage » s'est plutôt imposé pour exprimer l'activité consistant à établir une liste, tandis que « listing » exprime le résultat de l'activité dynamique de « listage » (quand elle est effectuée par un ordinateur). De même, la planification renvoie à l'activité consistant à organiser des activités, tandis que le planning exprime de préférence un schéma illustrant les différentes choses à faire, ainsi que la manière et l'ordre dans lequel elles doivent l'être. Un planning est aussi différent d'un calendrier (qui ne présente pas cette idée d'organisation mais plutôt l'association de tâches à une date et une heure précises) ou d'un emploi du temps (qui est un calendrier de tâches régulières, généralement hebdomadaires). Et ces différences entre « listing » et « planning » et les mots proches sont, comme nous l'avons vu, définies dans la signication du suffixe « -ing », donc subordonnées à certaines contraintes constitutives d'une régularité.

d) Originalité et origine : la question de l'assimilation

L'Académie propose des substituts construits avec des racines et affixes reconnus comme appartenant à la langue française dans l'espoir de limiter les emprunts à l'anglais. Cela dit, les analyses que nous avons menées nous autorisent à poser la question suivante : que sont une racine ou un affixe français ? Dans quelle mesure « -ing » n'est-il pas un suffixe de la langue française ou en passe de le devenir ? Il n'est certes guère productif et principalement importé dans des emprunts, mais dans la mesure où il est possible de lui accorder une signification dans un grand nombre de cas, la question est légitime. Ce n'est de toute manière pas, dans les mots de la langue française, un suffixe anglais : à partir du moment où les mots sont empruntés, ils sont séparés de leurs champs lexicaux d'origine, du système auquel ils appartiennent (ici de la morphologie anglaise), et ne sont en toute rigueur plus des mots anglais (restriction de sens, resémantisation, détachement des paradigmes originels…). À cet égard, Henriette Walter explique que le suffixe « -ade » est en fait au départ issu d'emprunts au portugais (« pintade »…), à l'espagnol (« camarade »…), à l'italien (« orangeade »…), ou au français du sud (« pétarade »…), mais qu'il s'est « ensuite si bien acclimaté qu'il est devenu à son tour productif après le XVIe siècle. Des mots comme « cotonnade », « grillade », « rigolade » ou encore « citronnade » ont sans doute été dérivés directement en français par imitation et n'ont pas été empruntés tels quels. »(5). Elle explique aussi que le suffixe « -ard » de « fêtard », par exemple, est issu du germanique *hart*, puissant, dur(6).

2. Ordinateur, web, toile et compagnie

a) Ordinateur : les raisons d'une réussite

L'analyse à laquelle nous venons de procéder nous a permis de mettre en évidence différents facteurs régissant l'admission ou le refus des emprunts. On peut être frappé par la capacité du système linguistique à s'autoréguler et par l'étroitesse de la marge de manœuvre consciente laissée aux locuteurs et aux institutions dans le devenir de ces emprunts. Pour autant, il ne faut pas sous-estimer le rôle dévolu à ces acteurs comme les institutions. En témoigne l'histoire du mot « ordinateur », qui a supplanté son concurrent anglais, *computer*. Le mot ordinateur est en effet un exemple typique de néologisme créé par des terminologues et qui s'est maintenu au point d'éliminer l'anglicisme avec lequel il était en concurrence.

Deux raisons motivent principalement cette réussite : la première tient au fait que le terme a été créé à la demande d'IBM, certainement désireuse d'imposer plus aisément son produit. La seconde est de nouveau d'ordre linguistique. En effet, il est possible de comprendre pourquoi

(5) Henriette Walter, *L'aventure des mots français venus d'ailleurs*, Paris, Lgf, Livre de poche, 1990, p. 117-118.
(6) *Ibid*, p.

le mot « ordinateur » a supplanté *computer* d'un point de vue structurel : *computer* a d'une part une prononciation anglaise peu conforme aux règles phonétiques de la langue française, et ne dispose pas non plus d'autres mots qui pourraient éventuellement faciliter sa reconnaissance (comme « presse » pour « pressing », « cocon » pour « cocooning »…). « Ordinateur » s'impose en revanche à deux titres : tout d'abord, il peut être associé plus ou moins intuitivement par les locuteurs francophones au paradigme de « ordre » (ordinal, ordonner, ordination), et ensuite, il présente un suffixe très courant en français, principalement pour désigner des instruments ou outils électroménagers (réfrigérateur, aspirateur, ventilateur…) : il se plie donc aux contraintes de la langue française, ce qui facilite sa reconnaissance et le sentiment, chez les locuteurs, d'avoir à faire à un « mot français ». Dans un tel cas, le néologisme suivant les normes de la langue française du moment s'impose mieux que l'emprunt (comme « dopage » pour « doping », « gommage » pour « peeling »…). Il y a donc à la fois une tendance à l'innovation dans la langue, mais couplée à une économie qui fait que le système, quand il le peut, maintient ses normes (et évite par exemple les emprunts aisément reconnaissables comme tels). D'autres mots de prononciation peu conforme aux règles générales de la phonétique française se sont toutefois imposés faute de concurrents (comme « outing », « rewriting »…). Les mots en question, s'ils se multiplient, pourront peut-être aussi participer à l'évolution du système phonétique français, mais c'est une autre histoire…

b) Quelques exemples de mots de l'informatique

Dans le domaine de l'informatique, toujours, les néologismes créés sur la base du fonds français sont particulièrement nombreux. Ainsi, là où il sera question en allemand, par exemple, de *motherboard*, on parlera en français de « carte-mère », de même qu'un *software* sera un « logiciel ». *File*, qui est courant en allemand ne se dit pas en français, où il est question de document. Dans ces cas précis, trois facteurs ont dû, comme pour *computer* et « ordinateur », conditionner le rejet du mot en question : d'une part, la prononciation s'écarte assez conséquemment de ce qu'autorise le système français ; de la sorte, aussi bien *soft* que *hard* s'y disent et sont bien intégrés, mais *ware* pose un problème, du fait que l'initiale est rare en français et réservée à des emprunts plus ou moins anciens (« ouistiti », « wapiti », « week-end », plus récemment « web »…). Le même principe explique le problème posé par le [aɪl] de *file*. D'autre part, les mots proposés respectent suffisamment les contraintes nécessaires pour être admis : pour « logiciel », « -iel » est un suffixe relativement peu productif, assez incolore (si bien qu'il impose moins de contraintes) et la base est motivée, reconnaissable (dans « logique », « logicien »…). « Document », quant à lui, s'impose sans difficulté du fait que, selon toute vraisemblance, il exprime ce que les locuteurs attendent qu'il exprime, à savoir l'idée de support écrit d'information, indépendamment de sa forme manuscrite ou typographiée. Enfin, ces mots ont généralement été créés et répandus assez tôt, avant que les locuteurs aient eu le temps de s'approprier *software, file*… En effet, les emprunts, quand ils répondent aux contraintes que

nous avons exposées, sont vite familiers, facilement reconnus par les locuteurs, qui ne les échangent guère volontiers, ne voyant pas pourquoi ils devraient, selon les recommandations officielles, échanger un mot familier contre un autre par trop original, voire étrange (un cas typique est probablement celui de « fin de semaine », qui n'a pas supplanté « week-end » et ne le fera plus non plus).

Un néologisme particulièrement réussi pour remplacer l'emprunt anglais est sinon encore représenté par « télécharger », qui supplée à *download*. Le préfixe « télé », repris du grec et remotivé pour désigner toutes sortes d'appareils ou activités établissant une relation à distance, comme « télécommande », « télévision », « télétexte »…, est particulièrement familier et motivé, ce qui en fait d'emblée un bon candidat. « Charger » répond ensuite bien à l'idée de déposer un objet imposant dans un certain lieu, comme on charge par exemple une voiture. « Télécharger » est alors bien motivé, entre dans un paradigme et permet d'éviter en français un mot qui, une fois de plus, s'éloigne des règles traditionnelles de la phonétique (*download* présente en effet une succession – voyelle (ici, diphtongue « ow ») nl – inhabituelle). Cela nous amène toutefois à nous poser la question de savoir pourquoi, en ce cas, télécopie, qui, comme télécharger, est formé d'un suffixe motivé et d'un mot courant (« copie »), ne s'est pas imposé à côté de « fax ». H. Walter évoque le fait que « fax » vient du mot français passé en anglais « fac-similé »(7), mais l'on peut toutefois se demander dans quelle mesure ce fait joue un rôle, à considérer que l'on peut parfaitement employer le mot en étant ignorant de son étymologie. En revanche, il est court et l'on peut aisément créer un verbe dessus, « faxer ». Il faut donc croire que c'est au fait d'être court et maniable que le mot doit de s'être imposé devant « télécopie ».

c) Tchatcher sur la toile ou chatter sur le net ?

Analysons enfin, pour terminer ce paragraphe, deux recommandations officielles dans le domaine de l'internet dont l'intégration dans la langue française n'est pas encore assurée, sans pour autant être condamnée. Il s'agit de la « tchatche » pour le « chat » et de la « toile » pour le « web ». Il s'agit dans les deux cas d'extensions de sens de deux termes existant dans la langue française et destinés à remplacer les emprunts. A priori, ils respectent donc les contraintes linguistiques : comment alors expliquer qu'ils ne semblent toutefois pas s'imposer ? Il faut, pour répondre à cette question, se demander si les extensions en question sont bien légitimes. En effet, les mots choisis ne sont pas des pages blanches, ils ont une certaine signification et expriment certains désignés, mais pas n'importe lesquels… Ainsi, « tchatcher » a en français un sens légèrement péjoratif, avec le sens de « bavarder » sans rien dire d'important, par simple divertissement. Dire d'une personne qu'elle a de la tchatche n'est pas nécessairement positif et exprime qu'on la trouve même un peu trop bavarde. « Tchatche »

(7) Henriette Walter, *Le français d'ici, de là, de là-bas*, Paris, Lgf, Livre de poche, 1998.

présente donc une nuance absente de l'idée de discussion dans des forums virtuels. À cela s'ajoute que le mot « chatter » s'adapte au français en perdant l'affriquée au profit de la chuintante à l'initiale (comme challenge, chewing-gum…).

Quant à « toile », le mot n'a pas en français la même signification que *web* en anglais : en effet, « web » désigne en anglais soit une toile d'araignée, la peau réunissant les pattes des palmidés, un réseau d'éléments intriqués ou enfin le web comme réseau informatique : l'idée prédominante et fondatrice de l'unité des polysèmes est celle de liaisons denses, de connexions. En français, au contraire, la toile désigne avant tout une matière tissée (toile de tente, du peintre, d'araignée…), métaphoriquement comme support d'une image (toile de fond) et ne prend donc pas les mêmes connotations qu'en anglais. Le calque repose donc sur une conception un peu trop simplifiée de ceux qui l'ont proposé : que le mot « web » en anglais pourrait reposer sur la seule image de la toile d'araignée et fonctionner à ce titre de la même manière en français. Le terme a donc peu de chances de s'imposer parce qu'il ne respecte pas les contraintes sémantiques nécessaires. Le mot « web », au contraire, est un mot nouveau pour une réalité nouvelle, ce qui lui permet mieux de s'imposer et de s'intégrer. Pour la même raison, on a plus de chances de surfer que de naviguer sur internet. « Surfer », c'est en effet se déplacer avec aisance sur des vagues qui portent le sujet concerné : il s'agit donc d'un déplacement ne nécessitant pas d'effort, où le support conduit l'usager, sans oublier la notion aussi présente de plaisir ou de loisir. L'image correspond bien à l'internet, réputé pour sa facilité d'usage, puisqu'il guide l'usager sans effort particulier de sa part. Au contraire, « naviguer », c'est poursuivre une certaine route que l'on doit contrôler au risque de faire naufrage en cas de difficultés (« naviguer à vue »…). En somme, chaque mot impose et respecte certaines contraintes relatives à la conception de l'expérience qu'il exprime, et le non-respect de ces contraintes met en péril l'intégration d'un mot dans le lexique.

3. Les phénomènes de distinction…

Un dernier mot s'impose concernant le phénomène de distinction : il arrive en effet que certains mots passés de mode ou à vrai dire jamais réellement intégrés dans la langue française soient employés par des locuteurs dans le but de se distinguer. Il s'agit généralement de mots qui ont un équivalent du fonds français bien intégré et qui n'apportent en eux-mêmes rien de nouveau, aucune nouvelle nuance de sens. Quelle est ainsi la différence entre « être débordé » et « être surbooké » ? Entre un « teenager » et un « ado » ? Entre un « défi » et un « challenge » ? « Surbooké » se maintient bien dans le contexte de la surréservation sur les avions (à moins que surréservation ne prenne le dessus, ce qui n'est pas impossible). « Challenge » est effectivement entré dans la langue courante pour désigner une coupe ou autre récompense remise en concours chaque année ou bien un défi qu'on se lance à soi-même. « Teenager » a disparu au profit d'« ado », faute d'exprimer une nuance bien

nouvelle… et « ado » peut être rattaché à « adolescent », lui-même rattaché à « adulte ». Libre à chacun, aujourd'hui, de parler de « babies » pour des « bébés » (sauf à considérer un petit whisky), de « teens » pour des « ados » ou de se dire « surbooké », parce qu'on est toujours plus occupé et important quand on est « surbooké » que quand on est banalement débordé, mais au risque de paraître snob, ridicule ou les deux. Et cela indique que les locuteurs savent parfaitement repérer l'originalité, mais qu'ils savent aussi séparer le bon grain de l'ivraie. L'originalité pour l'originalité est très rapidement perçue comme une forme de provocation, comme une violence symbolique, pour reprendre le terme de Bourdieu à qui nous avons aussi emprunté le terme de distinction et le cadre dans lequel sont employés ces termes : c'est une manière de faire sentir à son interlocuteur que l'on est assez cultivé et hors du commun pour ne pas s'exprimer comme les personnes ordinaires… Ainsi, à l'époque à laquelle Étiemble a écrit l'ouvrage auquel nous nous référons (la première édition date de 1973), par exemple, le français était submergé par un afflux de mots anglais souvent inutiles et qui ne reflétaient qu'un désir de certains locuteurs de montrer combien ils étaient à la page et se distinguaient du commun des mortels (en employant *kid* pour enfant, *darling* pour chéri, *living-room* pour salle de séjour…). Désireux de se montrer à la mode, des locuteurs employaient des termes anglais au lieu de leurs équivalents français : par là-même, ils reconnaissaient la supériorité qu'ils accordaient à la culture anglo-saxonne, puisque cet usage était signe de distinction. Au reste, il serait intéressant de voir, dans une étude sociolinguistique, si les anglicismes n'ont pas été à l'époque l'apanage des classes favorisées.

Conclusions

Ce qui est ressenti à un moment comme original l'est parce qu'il s'écarte plus ou moins de normes reconnues : la nouveauté peut soit ne pas s'intégrer et disparaître (éventuellement après avoir eu une certaine influence, suscité certaines réponses de la part du système, comme « dopage » est une survivance de « doping »), soit au contraire s'intégrer, auquel cas elle participe à l'évolution du système dans son ensemble et impose elle-même ses propres contraintes et amène peu à peu celles du système à changer (« -ing » entraîne probablement une moindre productivité de « -age », par exemple, ou implique un recentrage de sa signification, s'il doit rester productif ; « feeling » peut participer à redéfinir « sentiment »…). De la sorte s'explique, par un mécanisme d'autorégulation, la possibilité du changement dans la permanence, c'est-à-dire de la manière dont un système peut s'adapter à des situations nouvelles constamment en évolution tout en maintenant une certaine capacité de conservation (permanence). En cela, on peut parfaitement combiner le statisme au dynamisme (pour revenir à la critique autrefois adressée au structuralisme). Au sein d'une structure qui dure, la permanence est assurée par un subtil équilibre entre statisme et dynamisme. Non pas une antonymie mais un équilibre.

Enfin, nous terminerons sur un aspect important des critères de contrainte et d'originalité : l'hégémonie d'une culture sur une autre entraîne en général une imposition plus ou moins importante des normes de la première à la seconde dans divers domaines, dont le langage. Que la pénétration de la culture anglo-saxonne dans la culture française ait pu inquiéter certains s'explique par leurs positions politiques et leur vision de leur pays et de leur culture. Mais comment expliquer alors que ces mêmes personnes ne se soient pas élevées ou ne s'élèvent pas contre l'hégémonie passée et présente de la langue et de la culture françaises dans de vastes parties du monde, voire qu'elle la favorise ? Le danger est ici de poser certaines normes comme établies et de ne pas les reconnaître à autrui. Contrainte et originalité ne sont pas seulement des éléments de la dynamique de systèmes complexes, comme nous l'avons suggéré ici, mais aussi des enjeux politiques importants. Il est en effet vital, pour qui domine ou veut dominer, de poser comme inébranlable sa propre norme et d'étiqueter comme hérétique ou marginale une originalité en laquelle pourrait être vue une remise en cause de sa domination ou un indice de son déclin. Les combats livrés au nom de la langue en sont un indice et illustrent l'importance que peut revêtir, pour un pouvoir central, le fait de contrôler cette dernière. Norme et originalité ne sont donc pas seulement des éléments fondamentaux mais souvent aussi des enjeux de pouvoir et de société, comme le montre d'ailleurs assez l'histoire de la langue anglaise, très influencée par les emprunts au français en raison des invasions normandes. On peut donc s'étonner ou s'amuser que la langue française doive être protégée des emprunts à l'anglais… juste retour à l'envoyeur !

Sylvain.Farge@univ-lyon2.fr

Sylvain FARGE *est MCF à l'Université Lumière Lyon 2, où il enseigne principalement la traduction et la civilisation allemandes, ainsi que l'allemand de spécialité juridique ou économique. Il est spécialiste de sémantique et s'intéresse principalement au champ sémantique de la perception dans une perspective contrastive.*